

PREFECTURE DE LA MARTINIQUE
VILLE DE FORT-DE-FRANCE

GRAND PROJET DE VILLE

**CONVENTION TERRITORIALE D'APPLICATION
DU CONTRAT DE VILLE SIGNE LE 26 MAI 2000
ENTRE L'ETAT ET LA VILLE DE FORT-DE-FRANCE**

21 DECEMBRE 2000

SOMMAIRE

Présentation.....	3
1. La redynamisation du centre.....	4
2. Diagnostic : une ville basse en danger mais des acteurs prêts à agir	4
2.1 Perte de population et fragilisation des commerces.....	4
2.2 Un centre miné par l'insécurité, et plus encore par le sentiment d'insécurité	5
2.3 Un territoire marqué par les difficultés sociales de ses habitants	6
2.3 Transport, circulation et stationnement : la quasi-asphyxie	7
2.5 Au delà de ces difficultés, la capacité à «rebondir ».....	7
3. Les enjeux et objectifs.....	9
3.1 - Favoriser le renouvellement du paysage urbain et naturel	9
3.2 - Accompagner et soutenir les activités économiques et touristique	10
3.3 - Favoriser une vie sociale sécurisée, conviviale et de qualité	10
4. Périmètre du gpv : Développer la ville basse sans exclure les quartiers voisins	11
4.1 Le territoire de « cœur de projet ».....	11
4.2 Le « territoire de cohérence » du projet.....	12
Carte.....	14
5. Le pilotage du projet et l'évaluation.....	15
5.1 La création d'un GIP.....	15
5.2 Le pilotage du projet en phase transitoire.....	15
5.3 L'évaluation.....	16
6. Les engagements humains et financiers.....	17
6.1 Les engagements humains.....	17
6.2 Les engagements financiers.....	16
7. Modalité de financement des actions.....	17
8. Participation et communication.....	18
8.1 L'implication : faire des habitants des « producteurs de renouvellement »	17
8.2 La consultation : enrichir le projet par la prise en compte des attentes des habitants	19
8.3 La communication : promouvoir le projet et le territoire.	21
Annexes.....	22

PRESENTATION

Le grand projet de ville (G.P.V.) est un programme de la politique gouvernementale de développement urbain solidaire, et s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre la ville de Fort-de-France et l'Etat. Le centre-ville de Fort-de-France a été retenu dans ce processus par le comité interministériel des villes (C.I.V.) du 14 décembre 1999. Tous les indicateurs (baisse de la population, détérioration du tissu commercial, augmentation du sentiment d'insécurité, augmentation de la vacance des logements, perte d'attractivité) montraient en effet que seule une intervention publique forte et concertée pouvait inverser un processus de dégradation de ce territoire, qui constituait un enjeu non seulement à l'échelle de l'agglomération mais aussi à celle de l'ensemble du département.

Le G.P.V. vient donc dans la continuité d'un travail à long terme réalisé par la ville de Fort-de-France, qui a concerné dans les années précédentes aussi bien des quartiers d'habitat social de type « grand ensemble » (Dillon) que des opérations de résorption de l'habitat insalubre (R.H.I.) de grande ampleur (Texaco, Trénelles, Volga Plage). Le principe d'un projet plus concentré sur le centre-ville permettant de structurer ainsi davantage l'ensemble de la ville et de l'agglomération est indéniablement porteur d'une cohérence pour le tissu social.

L'ambition du grand projet de ville est d'être avant tout un catalyseur autour de trois idées fortes.

La première idée est de faire converger l'ensemble des politiques publiques au service d'un projet de vie en société. C'est une action de partenariat mobilisant l'ensemble des acteurs publics, mais aussi privés. Le G.P.V. s'inscrit comme le volet territorial du contrat de ville pour la période 2001 - 2006. L'objectif est, à terme, le retour au droit commun pour retrouver un équilibre de gestion pour Fort-de-France entre les coûts nécessaires à la vie urbaine et les ressources financières de droit commun mobilisables. L'Etat mobilisera à cet effet une enveloppe d'objectif de 70 MF.

Au-delà de la mise en oeuvre d'investissements lourds sur l'urbain, la deuxième idée forte est l'articulation du projet spatial avec les autres actions sociales et économiques. Le G.P.V. a donc sa logique propre où ces autres dimensions constituent la part essentielle.

La dernière idée enfin est l'association des habitants et des usagers dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'une gestion urbaine de qualité. Il s'agit de mettre en oeuvre un urbanisme « éclairé », en phase avec la demande sociale.

1. LA REDYNAMISATION DU CENTRE : UN ENJEU VITAL POUR FORT-DE-FRANCE, L'AGGLOMERATION ET LA MARTINIQUE

La ville basse de Fort-de-France illustre intégralement la notion de centralité. Elle ne fait pas seulement fonction de centre-ville, elle est effectivement au centre. Elle est d'abord au centre de la commune de Fort-de-France : cette ville basse forme une cuvette autour de laquelle se déploient les quartiers. Elle est également au centre d'une conurbation, point d'équilibre entre les communes qui entourent la ville : Schoelcher, Saint-Joseph et le Lamentin. Elle est enfin, administrativement, politiquement et économiquement centre de la Martinique, en ce qu'elle est le lieu obligé de passage et de rencontre de tout le pays. C'est dire si le dynamisme de ce centre est important pour l'ensemble de l'île.

Or, depuis une quinzaine d'années, s'y développe une « situation d'essoufflement ». A ne pas réagir en conséquence, c'est l'agglomération toute entière - voire l'île - que l'on mettrait en péril. Au cours des dix dernières années, la conscience de cette nécessité d'agir s'est largement diffusée. Il convient aujourd'hui de passer de cet état de conscience à une capacité réelle d'agir. Cette action a commencé à se manifester notamment dans le cadre du Contrat de ville 94/ 98 avec des opérations telles que l'aménagement de la rue de la République, celui du marché Lafcadio Hearn ou encore la rénovation des trottoirs en vue notamment de faciliter l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. L'intensification et l'organisation de cette action sont nécessaires.

La commune de Fort-de-France présentant une situation financière qui réduit fortement sa capacité d'investissement, le Grand projet de ville doit fournir l'occasion de dépasser ce handicap et d'assurer le renouvellement urbain du centre de Fort-de-France, tout en assurant par ailleurs des actions nécessaires dans les quartiers environnants.

2. DIAGNOSTIC : UNE VILLE BASSE EN DANGER MAIS DES ACTEURS PRETS A REAGIR

Entre fragilité du tissu économique existant, asphyxie en termes d'accès, de circulation et de stationnement, insécurité et dépeuplement, l'état du centre du chef-lieu est très inquiétant. Cependant ce centre continue à présenter des atouts pour «rebondir », et des initiatives manifestent, à tous les niveaux, le potentiel de revitalisation.

1. Perte de population et fragilisation des commerces

La ville de Fort-de-France perd globalement des habitants. Au dernier recensement, la commune est passée sous la barre des 100000 habitants, perdant 6000 administrés.

La situation du centre ville n'est pas meilleure que celle du reste de la ville. Loin s'en faut. Il n'est pas excessif d'évoquer une véritable désertion du centre-ville en une trentaine d'années. Le dernier recensement marque ainsi une perte de 10 % de la population de ce territoire.

1600 habitants ont été recensés dans le Centre-ville, 3100 aux Terres Sainville.

Les immeubles se vident de leurs occupants. Entre vétusté du bâti, inconfort de beaucoup de logements, difficultés de stationnement, peu d'attraction nocturne de la ville, le tout aggravé d'un très fort sentiment d'insécurité, rares sont ceux qui souhaitent habiter ce centre.

La perspective n'est guère plus réjouissante s'agissant des activités professionnelles ; de l'activité commerciale en particulier.

S'il reste environ 800 commerçants dans le centre, ce nombre est en diminution constante. Par ailleurs, les commerces présentent des situations très inégales, et pour bon nombre très précaires.

Le commerce est essentiellement diurne, les activités souvent vieillissantes ; et les friches commerciales se multiplient.

Au delà même de cette fragilisation commerciale, le centre subit une perte globale de population active. Cette « délocalisation » concerne notamment le secteur tertiaire, y compris des services publics.

2. Un centre miné par l'insécurité, et plus encore par le sentiment d'insécurité

L'insécurité constitue à la fois un facteur et une conséquence de la paupérisation de la ville basse.

Alors que le centre ville et les Terres Sainville accueillent 5% de la population totale de la commune, 50% des actes de délinquance sont commis sur leur territoire.

80% des habitants de Fort-de-France considèrent qu'elle est une ville dangereuse. 91% des habitants des Terres Sainville estiment que leur quartier est dangereux.

L'insécurité est d'abord une conséquence de la paupérisation de la ville basse, en ce sens qu'en l'absence de vie sociale « normale », en particulier de vie nocturne, la rue est abandonnée à tout un chacun.

Mais cette insécurité est également facteur de paupérisation, en ce sens que plus le sentiment d'insécurité se développe, moins la ville basse est fréquentée, moins les commerces s'y maintiennent, plus elle devient un lieu de « désappropriation » pour le commun des Martiniquais.

Les explications à ce sentiment d'insécurité existent.

Elles sont parfois d'ordre technique, comme les problèmes d'éclairage public.

Ce sont parfois des raisons liées à la façon de vivre ou de ne pas vivre le territoire : la désertion nocturne globale de la ville, la concentration de cette vie nocturne autour de lieux très spécifiques (rues fréquentées par les prostituées, secteur des boîtes de nuit, secteur des Terres-Sainville ou demeurent ouverts quelques commerces nocturnes). Ces « lieux de la nuit » sont si atypiques qu'ils ne rassurent absolument pas le Foyalais quand à l'intérêt de « vivre sa ville » au delà de 18 heures.

Parmi les explications à ce sentiment figure, en bonne place, **l'irruption du phénomène de l'errance** au cours des dix dernières années.

3. Un territoire marqué par les difficultés sociales de ses habitants

La situation sociale des populations du centre-ville doit être examinée sous deux angles : celui particulièrement alarmant des situations de marginalisation, et celui plus général de l'analyse des caractéristiques socio-démographiques des ménages.

Le premier est celui de la **détresses sociale et de l'exclusion** des personnes en situation d'errance.

Fort-de-France n'a durant longtemps connu que quelques « rares » clochards. Depuis, la « modernité » a précipité dans les rues de la ville un nombre important de personnes en grande difficulté. Ils sont actuellement évalués à plus de deux cents, dont plus de la moitié sont toxicomanes.

S'ils sont rarement réellement dangereux, les effets du crack en font toujours des individus impressionnants. Etat sanitaire déplorable, comportements psychotiques, mendicité active voire agressive...

La population Martiniquaise n'était absolument pas préparée à faire face à un tel phénomène. Or ce phénomène se concentre très largement dans les rues du centre-ville de la capitale. Il en résulte une profonde inquiétude, et on ne fréquente la ville que lorsque cela est nécessaire : il n'est plus du tout question de s'y promener.

En dehors même de ces situations de détresse qui nécessitent une intervention sociale d'ampleur, le visage socio-démographique général de ce territoire – analysé notamment pour la mise en place de l'OPAH - fait apparaître quelques **tendances** inquiétantes.

La première tendance est celle du **vieillissement** des populations. En centre-ville, un tiers des ménages ont plus de 60 ans, un quart ont moins de 30 ans, seulement 16 % ont entre 30 et 40 ans.

Le statut dans le logement fait apparaître une prédominance des locataires (70% des habitants du centre). A l'inverse des tendances habituellement constatées dans le département, cela concerne y compris les 40-60 ans (les 2/3 d'entre eux sont locataires). Le centre-ville semble fréquemment répondre aux besoins de personnes hébergées qui recherchent une solution autonome – **46% des ménages vivent seuls**. Il s'agit rarement d'une démarche d'accession – 14% des ménages arrivant sur le centre ville.

Dans le centre, la catégorie socio-professionnelle la plus représentée est celle d'employé-ouvrier (53%). **Les étudiants sont en nombre très limité**.

La part de ménages aux ressources modestes est significative. **32% des ménages perçoivent moins de 3500 F** hors prestations. La part des ménages disposant de ressources supérieures à 6500 F est de 31%.

4. Transport, circulation et stationnement : la quasi-asphyxie

Il est d'autant moins question de se rendre au centre de Fort-de-France « sans raison précise », que l'accès et le stationnement y constituent une véritable épreuve.

Le centre-ville est envahi par les voitures. La circulation y est permanente et fréquemment encombrée. Quant aux Terres-Sainville, ils constituent un véritable parking gratuit. Des voitures de personnes travaillant au centre y sont en stationnement durant toute la journée, accaparant le peu d'espace qui pourrait permettre une fréquentation correcte des petits commerces présents.

Par ailleurs, au Centre-ville - outre qu'elle aggrave le ralentissement de la circulation et crée le sentiment d'une ville « impossible » - l'occupation des trottoirs par les véhicules place le piéton dans une situation de grand inconfort, voire de danger.

Cette situation est d'autant plus délicate à gérer que la largeur réduite de voirie limite fortement les possibilités d'adaptation.

Par ailleurs, les rares rues qui offrent un gabarit convenable sont très largement occupées par des marchands ambulants, pur produit du chômage sans cesse croissant.

Enfin, alors que l'utilisation de la voiture individuelle est déjà surdéveloppée, les difficultés récurrentes et persistantes du transport en commun ne permettent pas d'offrir une alternative viable au développement de l'utilisation du véhicule individuel.

5. Au delà de ces difficultés, la capacité à « rebondir »

Comme la plupart des centres des villes de taille comparable, le centre de Fort-de-France connaît une mutation difficile. Comme ailleurs, au moment où les habitants ont commencé à partir vers les quartiers et les autres communes, au moment où les centres commerciaux périphériques ont été bâtis, les moyens adéquats n'ont pas pu être mobilisés pour maintenir la ville basse à un niveau de « prestation » suffisant. Par ailleurs, Fort-de-France a connu une mutation rapide qui s'est traduite par une explosion démographique et le développement de quartiers d'habitat spontané. Le choix a été fait d'orienter le peu de moyens disponibles vers ces quartiers d'habitat spontané, qu'il s'agissait de rendre salubres, et vers les grands ensembles, qu'il convenait de rénover et d'équiper.

Pour autant, la ville basse n'est pas condamnée. Sur chacun des points où des difficultés ont été repérées, un potentiel de résolution de ces problèmes existe, et un effort est déjà entamé.

- S'agissant de la fonction économique et commerciale du centre : non seulement c'est une fonction persistante, mais de plus, la modernisation et la montée en charge de cette fonction est entamée avec les ZAC Perrinon et Pointe-Simon. Ces deux pôles structurants ont vocation à produire un « effet levier » sur l'activité du Centre-ville, avec des orientations visant principalement à développer des activités de bureau et des activités commerciales, à dynamiser le tourisme et à diversifier l'offre de logement.
- Concernant la fonction habitat, une OPAH est lancée sur le Centre-ville, à la suite de celle menée aux Terres Sainville.

- S'agissant de l'insécurité et du sentiment d'insécurité, le Contrat local de sécurité de Fort-de-France a été signé le 24 novembre 2000. Il porte une attention particulière aux problématiques du centre ville, des Terres Sainville et des quartiers limitrophes tels que Rive-Droite et Trénelles-Citron.
- Concernant l'errance, une étude du phénomène a été réalisée à l'échelle de l'agglomération en 1999. Les conclusions de ce travail devraient être approfondies et mises en œuvre à partir de cette année.
- S'agissant enfin des déplacements et du transport, le PDU en cours d'élaboration et une nouvelle délégation de service public concernant le transport urbain, devraient apporter des solutions renouvelées sur ces questions.

La question du renouvellement urbain du centre de Fort-de-France n'est donc pas une question face à laquelle la ville et ses partenaires sont restés « bras croisés » ni se trouvent absolument désarmés. Ce qui est nécessaire aujourd'hui, ce qui est attendu au travers du GPV, c'est un « coup d'accélérateur ». C'est de passer des solutions sectorielles au projet global, et des premières opérations à la planification des « réponses ».

L'une des principales difficultés auxquelles la collectivité est confrontée est le peu de marge de manœuvre dont elle dispose, du fait de ses difficultés financières.

Malgré de gros efforts pour maintenir ses charges de fonctionnement et diminuer son endettement, la Ville de Fort-de-France a du mal à enrayer la dégradation de sa situation financière.

Si un plan de redressement, courageusement mené de 1991 à 1996, avait permis d'améliorer sensiblement le niveau d'autofinancement, grâce notamment à une bonne maîtrise des crédits de personnel – dont le nombre est passé de 2908 agents en fin 1990 à 2396 en 1996 - l'obligation faite aux villes de procéder à la titularisation d'agents salariés (2/3 de l'effectif) a remis en cause de manière assez lourde les bons résultats de cette période.

Aujourd'hui :

- Les charges de fonctionnement progressent plus vite que les produits
- L'excédent brut de fonctionnement diminue tendanciellement malgré l'importance de la pression fiscale.
- Les produits de fonctionnement sont insuffisants pour couvrir les charges courantes augmentées de l'annuité de la dette.
- Les recettes d'investissement sont en déséquilibre depuis 1996, déséquilibre qui a affecté le fonds de roulement – disparu à partir de 1997
- Enfin, la dégradation de la trésorerie se traduit par des décaissements supérieurs aux encaissements.

Certes, les investissements réalisés par Fort-de-France sont considérables, quant à la construction et à l'entretien d'écoles et de cantines, à l'ouverture de crèches pour une population qui n'avait pas les moyens d'une garderie à domicile, quant à l'assainissement de

tous les quartiers, quant à la réhabilitation de lotissements défectueux, quant à la création d'un service culturel occupant 2000 stagiaires. Le tout, longtemps, durant des décennies, sans l'aide de l'Etat ou des collectivités locales. L'effort solitaire durant une trentaine d'années a créé une situation fiscale à la limite du supportable.

Pour autant, la collectivité ne peut pas se permettre d'arrêter d'investir. **La ville est encore à construire.** Toute pause risque de se traduire par l'aggravation des dysfonctionnements d'un certain nombre de quartiers. Une aide dense, exceptionnelle, assortie d'un projet précis contractuellement arrêté, est, en l'état, la solution unique.

La mobilisation de moyens exceptionnels dans le cadre du GPV doit permettre à la collectivité de « passer ce cap », de retrouver son équilibre à partir de la revitalisation de son territoire fondamental.

3. LES ENJEUX ET OBJECTIFS

Le défi à relever étant de conforter Fort-de-France dans son rôle de capitale, il convient d'examiner les voies et moyens pour y parvenir. Afin de passer à la définition des opérations à conduire, il est nécessaire d'analyser les enjeux et les objectifs du renouvellement urbain de la ville basse.

Trois grands enjeux, trois orientations indissociables pour le grand projet de ville apparaissent clairement, qui conditionnent le renouveau d'attractivité du centre :

- 1 - pas de renouveau sans qualité du paysage et de l'environnement urbain,
- 2 - pas de renouveau sans dynamisme de l'activité économique et touristique,
- 3 - pas de renouveau sans vie sociale sécurisée, conviviale et de qualité.

1- FAVORISER LE RENOUVELLEMENT DU PAYSAGE URBAIN ET NATUREL

Cette première orientation doit favoriser la qualité et la requalification des espaces publics comme par exemple la requalification de la façade maritime, la réhabilitation et la mise en valeur du bâti et du patrimoine, ou encore, la réduction des nuisances.

Le travail sur des espaces tels que le front de mer ou la Savane ne constitue pas simplement une action à « visée économique et touristique ». Ces lieux sont aussi et d'abord – et depuis toujours – des lieux de référence de la vie sociale foyalaise. Reconquérir ces espaces, c'est offrir à l'habitant des îlots d'animation, de déambulation, de sport, d'oxygénation. C'est lui donner raison de venir ou de demeurer en centre-ville.

L'amélioration du cadre de vie, c'est à la fois des efforts d'aménagement et d'embellissement (ravalement de façades, aménagement de placettes, végétalisation et mobilier urbain), mais c'est également une gestion urbaine améliorée. Cette question de la qualité de la gestion urbaine est très largement appréhendée par la population comme un préalable à toute opération. Tout aménagement est inutile si on ne se donne pas les moyens systématiques d'une maintenance digne d'un centre-ville. Au delà, il s'agit de conduire une action résolue sur la réduction des nuisances, améliorer l'assainissement, poursuivre la

réflexion sur le bruit et les risques... La charte de l'environnement constituera un outil précieux sur ce terrain.

2- ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET TOURISTIQUES

Cette seconde orientation doit permettre d'améliorer l'accessibilité, le stationnement, l'attractivité, l'image, la perception et l'animation des lieux. Elle doit favoriser aussi l'encouragement, le maintien et le développement des commerces, de l'artisanat, des professions libérales et des petites entreprises.

Cet enjeu découle du constat d'essoufflement commercial du centre ville. Au delà des efforts d'embellissement et de repeuplement évoqués, il est nécessaire de participer à la revitalisation des activités par une action plus ou moins directe sur leurs conditions de développement.

Un grand nombre d'opérations participant de l'attrait économique et touristique de la ville procèdent de la qualité du paysage urbain précédemment évoquée. Ainsi, le travail sur le patrimoine constitue l'un des points d'entrée importants de cette intervention. Fort-de-France dispose d'un patrimoine architectural et touristique très insuffisamment mis en valeur. Les richesses et beautés de la ville doivent être mises en évidence. La mise en lumière des monuments historiques, la rénovation des marchés, la réhabilitation des fontaines, la restauration et l'entretien des statues et monuments, la rénovation de bâtiments tels que l'Hôtel de ville poursuivent un même objectif, donner à voir ce qui est beau dans la ville basse – aux visiteurs comme aux Foyalais eux-mêmes.

Les orientations du PDU qui donne au transport collectif et au piéton une meilleure place dans la ville participent également de cet effort.

3- FAVORISER UNE VIE SOCIALE SECURISEE, CONVIVIALE ET DE QUALITE

Cette troisième orientation doit permettre de contribuer à recomposer les équilibres urbains avec une politique de repeuplement, sans oublier les actions favorisant la sécurité, le sentiment de sécurité, mais aussi de renforcer la lutte contre l'exclusion et la pauvreté, la solidarité et l'accompagnement des personnes en difficulté.

Le problème de la prise en charge des personnes en situation d'errance doit être prioritaire. Qu'il s'agisse de la façon de travailler des associations qui les accueillent, des conditions dans lesquelles ils sont nourris, des solutions d'hébergement et d'insertion...le phénomène doit être appréhendé dans toute sa complexité. La souffrance de ces exclus est une souffrance de la ville : elle a toute sa place dans ce projet. Améliorer l'accueil, aider les intervenants à se structurer et à développer leurs compétences - notamment sur le volet insertion.

Redynamiser la ville basse, c'est aussi en faire un pôle d'animation et d'attraction culturelle. Cette fonction culturelle de la capitale passe à la fois par des équipements structurants et par des actions plus modestes, mais non moins importantes, d'animation (notamment nocturne) des espaces publics de la ville.

Enfin, la fonction administrative est une fonction essentielle dans une capitale. Elle doit donc s'exercer dans les meilleures conditions possibles, s'agissant notamment de l'accueil du public. L'administration doit apparaître comme un lieu ouvert et un lieu de ressources,

pas comme un lieu de contraintes. Par ailleurs, dans une logique de repeuplement, des services publics de proximité essentiels comme une crèche ou des écoles, doivent être recréés.

Repeupler, c'est également développer une offre de logement adaptée. Il s'agit à la fois d'encourager les propriétaires privés à remettre sur le marché des logements de qualité à travers l'OPAH et de développer du logement social avec des opérations d'envergure comme celle réalisée à la Pointe-Simon, mais également avec de plus petites opérations en « dents creuses ». Le centre ville devant être un territoire où continuent à se côtoyer l'ensemble des catégories socio professionnelles, le GPV contribuera à développer l'offre sociale, les publics spécifiques – étudiants, personnes âgées – faisant également l'objet d'une attention particulière.

Le projet pour ce territoire est un projet de repeuplement.

L'objectif est de redonner aux habitants des raisons de vivre dans la ville. C'est-à-dire à la fois des raisons pour tous de fréquenter la ville, mais également des raisons pour certains de rester ou de venir vivre dans ce centre-ville.

La ville basse est un territoire particulier qui appartient à la fois à ses habitants et à tous. Renouveler ce territoire, c'est conduire un projet qui corresponde à la fois aux besoins des habitants actuels et des habitants futurs – toutes « catégories sociales confondues » - et aux attentes des « usagers » du centre-ville.

Ce projet de renouvellement urbain constitue donc un projet éminemment social : la somme des aménagements proposés, des opérations économiques à conduire, des efforts de développement social à produire doit concourir à un objectif d'intégration de tous. La somme des efforts de toute nature doit conduire à ce que chacun trouve ou retrouve sa place dans la cité.

4. PERIMETRE DU GPV : DEVELOPPER LA VILLE BASSE SANS EXCLURE LES QUARTIERS VOISINS

Le périmètre du GPV de Fort-de-France doit être suffisamment limité pour ne pas verser dans le saupoudrage et suffisamment large pour ne pas créer de ruptures de territoires brutales et artificielles.

Ces deux impératifs nous invitent à construire un périmètre où s'articulent deux niveaux de territoire.

1. Le territoire de « cœur de projet »

Ce territoire de base est celui qui correspond aux frontières naturelles du Centre-ville et des Terres Sainville.

Il constitue le territoire directement visé quant aux objectifs du GPV. C'est la ville basse à redynamiser.

De fait, la majeure partie des opérations envisagées concernent ce territoire.

Cependant, pour parvenir au renouvellement de cet espace, on ne peut pas faire l'économie de la prise en compte de certains territoires limitrophes.

2. Le « territoire de cohérence » du projet

Si l'on veut transformer valablement le Centre-ville et les Terres Sainville, le périmètre du GPV doit être plus large que ce territoire central.

Il ne s'agit pas d'intervenir systématiquement et avec la même intensité qu'au cœur de la ville basse, mais il convient de mettre en place les articulations territoriales nécessaires à une redynamisation effective de cette ville basse.

Deux sites sont principalement concernés. Leur traitement vise à créer une continuité urbaine avec le centre-ville. Il s'agit de ne pas enfermer l'hyper centre dans un « écrin » en laissant se détériorer la situation des territoires voisins.

A l'Ouest : la rive droite du Canal Levassor.

Ce secteur comprenant notamment les quartiers Morne Abeilard et l'Ermitage est à prendre en compte pour plusieurs raisons :

- Ces quartiers font face à la ville basse et leur fonctionnement et celui du Centre-ville et des Terres Sainville sont étroitement corrélés. Toute intervention sur l'un modifie nécessairement l'équilibre de l'ensemble.
- La rive Ouest doit être traitée pour accueillir une nouvelle entrée de ville, nécessaire à l'amélioration de l'accès au centre.
- Ces quartiers constituent la première réserve foncière potentielle pour un centre qui est extrêmement dense.
- Ils abritent des espaces à mettre absolument en valeur pour le développement touristique de la ville (Fontaine et pont Gueydon).

L'intervention qui y est envisagée, si elle n'est aussi systématique que dans l'hypercentre n'en est pas moins essentielle. Ici se trouvent plus d'habitants que dans le centre à proprement parler. Des habitants avec des difficultés particulières, mais aussi avec une capacité à être des interlocuteurs et des acteurs du développement de ces territoires.

Au titre des difficultés, il convient de citer l'état du tissu urbain et de l'habitat. L'Ermitage et plus encore le Morne Abeilard sont des quartiers particulièrement enclavés et dégradés s'agissant du second. Les nombreux immeubles laissés à l'abandon ont été progressivement squattés. Ils constituent aujourd'hui des lieux de tension entre les habitants de toujours – qui comptent une forte proportion de personnes âgées – et ces nouveaux résidents – ou entre ces squatters eux-mêmes. Entre exaspération et règlements de comptes, il n'est pas rare que ces maisons – en bois - soient l'objet d'incendies qui les détruisent intégralement.

L'insertion de ces quartiers dans le périmètre du GPV vise à les inscrire dans la dynamique globale de renouvellement de la ville basse. On tirera notamment partie de la première période d'exécution du GPV pour conduire les études nécessaires à la définition des procédures adaptées à leur retour à un fonctionnement normal.

Par ailleurs, la population des squatters de ces quartiers recouvre en partie celle des personnes en situation d'errance la journée dans la ville. Le défi social de réintégration de ces personnes dans des parcours d'insertion ne peut se réaliser sans prendre en compte ces lieux, qui constituent des « points de chute » dans leur déambulation.

Au titre des potentialités de ces territoires, il convient de constater et d'exploiter la vie sociale forte qui demeure dans ces quartiers. Alors que « l'habitant » est un être relativement « impalpable » au centre ville (nombre réduit, individualisme, absence d'organisation associative...), celui de l'Ermitage ou de Rive-Droite est omniprésent et plutôt organisé. Il y a là une ressource indéniable ; à la fois pour le travail à effectuer sur ces deux quartiers, mais plus largement pour celui qui est à mener à l'échelle de l'ensemble du territoire en GPV. En effet, ces habitants, ces associations, ont une connaissance du territoire, une capacité de participation en terme d'animation, qui peuvent concourir à compenser la dispersion des interlocuteurs de l'hypercentre.

A l'Est : la frange urbaine du port

La frange urbaine du port représente un enjeu important pour la ville basse tant du point de vue économique qu'identitaire.

Si la ville s'est historiquement construite autour de son port, la modernisation des installations, leur « industrialisation », la création de la zone sous-douane ont peu à peu entraîné la fermeture des espaces portuaires. La nécessité de renouer les liens entre la ville et la mer, de retrouver l'ancrage historique de la cité est ressentie comme une priorité.

Cependant c'est aussi la dynamique économique de la ville basse et du port qui sont en jeu. Fort-de-France et son centre devrait ainsi profiter de la proximité des équipements portuaires et des activités qu'ils génèrent, particulièrement dans le domaine touristique. La création de la gare maritime inter-iles, le déplacement du terminal containers et la création d'un terminal de croisière sur le site ainsi libéré devrait en effet entraîner une évolution du fonctionnement du port en développant sa vocation de porte d'entrée pour les touristes. Pour le centre –ville, cette requalification présente un potentiel important en matière de développement économique et de création d'emplois.

A l'inverse, l'aménagement de liaisons physiques et fonctionnelles entre la ville et la zone portuaire permettrait au port d'affirmer son caractère urbain et d'améliorer ainsi le confort des usagers.

Les différents acteurs, ville de Fort-de-France, Chambre de Commerce et d'Industrie et Etat ont d'ores et déjà engagé une réflexion sur les franges urbaines du port, les grandes options qui ont pu être retenues demandent maintenant à être approfondies ou concrétisées.

Le périmètre du GPV intègre donc principalement le Centre-ville et les Terres Sainville, étendus à des espaces complémentaires à l'Est et à l'Ouest.

Au Sud, la frontière naturelle est la mer.

Au Nord, la frontière est constituée par la rocade, le Calvaire et le Jardin Desclieux.

CARTE

La mise en œuvre du projet est bien sûr une réalisation collective, mais elle respecte les compétences et responsabilités de chacun.

1. La création d'un groupement d'intérêt public (GIP)

Le GIP apparaît aujourd'hui à l'Etat et à la Ville comme la forme d'organisation la plus adéquate pour piloter le grand projet de ville.

Le principe d'une « mission d'assistance technique préalable à la création d'un GIP » a été retenu par les partenaires afin de vérifier la pertinence de cette option. Le suivi de cette étude sera assuré conjointement par l'Etat et la Ville.

A son terme sera mise en place l'organisation de projet définitive :

- soit création du GIP,
- soit forme alternative de pilotage.

L'objectif est que ce choix soit opéré au plus tard au 30 avril 2001, et si l'option du GIP est confirmée, que celui-ci soit mis en place de façon effective au 1^{er} janvier 2002.

L'architecture de pilotage du projet organisera les différents niveaux décisionnels et techniques du projet. La cohérence en sera assurée par l'équipe de direction de projet, dont la mission est de garantir la maîtrise d'ouvrage collégiale en veillant à préserver la coopération entre les différents partenaires. Sa pluridisciplinarité garantit la transversalité du projet.

2. Le principe de séparation des niveaux d'intervention sera assuré y compris en phase transitoire de « préfiguration » de la forme définitive de pilotage.

COMITE DE PILOTAGE

Durant la phase transitoire précédemment évoquée, le portage politique du projet sera assuré par le comité de pilotage du Contrat de ville. Il définit les orientations et valide le programme des actions et ses financements. Il regroupe les principaux partenaires publics du projet. Il veille à l'articulation et à la cohérence des actions menées dans le cadre du GPV par rapport aux autres dispositifs financiers (Docup, contrat de plan Etat-région, contrat d'agglomération, programme renouvellement urbain, etc.).

Les membres du comité de pilotage du Contrat de ville sont :

- Le Préfet ou son représentant
- Le Maire ou son représentant
- Le Président du conseil régional ou son représentant
- Le Président du conseil général ou son représentant

Pour le GPV, deux acteurs importants du développement de ce territoire intègrent désormais ce comité :

- Le Président de la chambre de commerce et d'industrie ou son représentant

- Le Directeur de la caisse des dépôts et consignations ou son représentant

Le Préfet et le Maire assurent la présidence du comité de pilotage qui se réunit au minimum deux fois par an.

Le secrétariat est assuré par la direction de projet. D'autres acteurs peuvent, en tant que de besoin, être associés aux réunions de ce comité de pilotage.

LE COMITE TECHNIQUE

Ce comité regroupe des techniciens mandatés par les institutions membres du comité de pilotage. Sa mission est d'assurer la conception et le passage à l'opérationnel du projet. Il prépare les décisions du comité de pilotage (orientations, programmes d'actions...).

Son animation est assurée par la direction de projet. D'autres acteurs peuvent, en tant que de besoin, être associés aux réunions de ce comité technique.

LA DIRECTION DE PROJET

La direction de projet est le « bras opérationnel » du dispositif.

Elle a pour mission de manager l'ensemble du projet, c'est-à-dire initier, proposer, impulser, animer, coordonner, communiquer, participer à l'évaluation et faire un reporting technique et financier pour toutes les opérations financées au titre du projet.

LES OPERATEURS OU SERVICES OPERATIONNELS

Les opérateurs ou services opérationnels sont chargés de mettre en oeuvre les différentes actions ou opérations. Ils sont pleinement associés dans l'élaboration des projets opérationnels.

3. L'évaluation

Le projet fera l'objet d'une évaluation en continue, qui se mettra en place dès la première année d'exécution de la présente convention.

1 - Principaux objectifs de l'évaluation

L'évaluation visera à apprécier l'impact du programme par rapport aux objectifs poursuivis.

Elle étudiera également les processus en oeuvre dans le projet, notamment les relations entre les acteurs et leurs rôles.

Elle s'intéressera enfin à l'efficacité de programme, au rapport entre moyens mobilisés et résultats obtenus.

L'évaluation doit permettre aux partenaires d'ajuster régulièrement le projet, et notamment à mi-parcours en 2003.

2 - Dispositif d'évaluation

Le comité de pilotage du projet jugera de l'opportunité de mettre en place une instance particulière pour l'évaluation.

Il sera également déterminé quelle partie de programme est à évaluer en priorité.

Les partenaires pourront avoir recours à des prestataires pour les accompagner dans la mise en place des outils, le suivi et l'animation de la démarche d'évaluation.

Un budget dédié à l'évaluation sera déterminé chaque année.

6. LES ENGAGEMENTS HUMAINS ET FINANCIERS

1. Les engagements humains

Les partenaires s'engagent à ce que leurs représentants au comité technique puissent véritablement être des référents disposant des moyens réels de mise en œuvre de la politique décidée et arrêtée par le comité de pilotage.

2. Les engagements financiers

L'Etat s'engage sur un coût d'objectif de 70 MF sur la période 2001-2006 sur les crédits spécifiques « ville ». Par ailleurs, l'Etat s'engage à mobiliser les crédits de droit commun des différents ministères ainsi que les fonds européens.

La Ville de Fort-de-France s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne fin de ce projet. Elle s'engage en particulier à ce que le territoire de la ville basse soit l'objet de priorités budgétaires et opérationnelles.

Les engagements financiers des autres partenaires pourront se formaliser ultérieurement, par avenants à la présente convention.

7. MODALITE DE FINANCEMENT DES ACTIONS

Par rapport aux trois orientations définies, un programme annuel d'actions sera défini en concertation avec les habitants, les usagers et l'ensemble des partenaires institutionnels. Une évaluation permanente des actions permettra d'en apprécier la portée et de réajuster le programme.

Le GPV n'a pas vocation à financer toutes les actions engagées ou à venir sur le périmètre d'intervention. Pour être éligible aux financements du GPV, les actions proposées devront répondre à des critères arrêtés par l'instance de pilotage du projet – s'inspirant notamment du document en annexe 1.

8. PARTICIPATION ET COMMUNICATION

Afin que le Grand projet de ville puisse vivre et réussir, il faut qu'il constitue un projet partagé.

Au delà des partenaires financiers et techniques, ce partage doit concerner la population : tous ceux qui font, vivent, et font vivre la ville basse. Par population, on entend donc à la fois habitants, associations, professionnels (commerçants, artisans, professions libérales...) et usagers.

L'objectif général est de favoriser une appropriation du projet afin que le résultat de la transformation soit lui aussi approprié (c'est à dire correspondant aux besoins et vécu comme tel).

Les actions à conduire vont donc dans trois directions :

- ❑ **L'implication** afin de faire faire et de coproduire.
- ❑ **La consultation** afin de faire dire et de prendre en compte.
- ❑ **La communication** afin de faire savoir et de faire comprendre.

1. **L'implication : faire des habitants des « producteurs de renouvellement »**

L'implication est un degré élevé de participation. Il ne s'agit pas seulement de faire savoir ou d'entendre, il s'agit de faire agir. L'habitant devient dès lors coproducteur du projet en prenant une part directe dans son développement.

Les réseaux associatifs peuvent se montrer particulièrement actifs et efficaces dans ce type de démarches.

L'animation constitue notamment un domaine dans lequel les associations d'habitants ont beaucoup à apporter.

En effet, la ville basse souffre d'un déficit d'animation. Malheureusement elle souffre également d'un déficit d'associations. L'objectif est donc de favoriser l'animation culturelle et sociale de ce territoire par des associations des quartiers environnants. Il s'agit à la fois d'animer la ville et de permettre aux habitants des quartiers voisins de ne pas rester à l'écart du mouvement qui se produit sur le centre ; d'en être partie prenante.

A cet effet, les budgets d'aide aux associations et d'appels à projets thématiques du contrat de ville pourront être mobilisés, ainsi que la ligne d'animation de rue du GPV.

Outre l'implication des réseaux associatifs existants aux Terres Sainville et dans d'autres quartiers voisins du centre, un travail sera également à mener pour susciter la structuration d'associations d'habitants du Centre-ville.

L'implication peut également être le fait d'initiatives individuelles. Les « micro-contributions » seront encouragées voire suscitées.

2. La consultation : enrichir le projet par la prise en compte des attentes des habitants

La mise en œuvre d'un projet ambitieux de renouvellement urbain produit de profonds changements dans l'organisation et le fonctionnement d'un territoire. Ces modifications sont susceptibles de bouleverser le rapport des habitants à leur territoire. De tel changements ne peuvent être envisagés sans prendre l'avis des populations concernées.

Si la conception est du ressort principal du professionnel, la décision de celui de l'élu, ces deux compétences ne peuvent que s'enrichir de l'expression du vécu et des attentes de la population. Aussi difficiles soient les démarches de consultation, aussi complexe soit l'intégration au projet de demandes multiformes et parfois contradictoires, l'effort de concertation produit toujours plus que son économie. Il produit notamment des dynamiques nécessaires d'appropriation du projet.

La consultation à construire doit permettre à la fois de donner au « citoyen » sa place dans le projet, et de bien tenir compte de la place de l'habitant dans le territoire à transformer.

C'est à partir de ce double objectif que sont construits les outils et les lieux de la concertation.

➤ La concertation permanente et globale : le comité consultatif du Centre-ville

L'objectif est d'impliquer, le plus en amont possible, la population dans les choix sur les projets à conduire et les priorités.

Le comité consultatif est conçu comme une instance d'échanges entre élus, habitants et techniciens. Le terme habitant doit être entendu au sens large ; il inclut ici les socioprofessionnels et les usagers.

Les propositions qu'il peut formuler sont soumises aux instances décisionnelles (Comité de pilotage, Conseil municipal...).

Afin de permettre le bon fonctionnement de ce comité, il convient de mettre véritablement les habitants en capacité de s'approprier ses objets de discussion. A cet effet, des moyens seront mis en place pour faciliter et consolider cette participation : formations, recours à de l'expertise...

➤ La consultation par opération

Au delà de la concertation globale sur le déroulement du projet, la consultation doit être déclinée à l'échelle des différentes opérations. Dans ce cas précis le mode de consultation (forum, réunions...) sera adapté au type d'opération et au public concerné.

Le cas échéant, il pourra être fait appel à des outils particuliers tels que le bus de la concertation prévu dans le cadre du contrat de ville – espace itinérant de présentation et de discussion de projets (aménagement...).

➤ Le temps de réflexion annuel

La concertation doit enfin prendre la forme d'un temps de réflexion au moins annuel, où l'ensemble des acteurs du projet se rencontrent pour « faire le point » : mettre chacun à un niveau correct d'information, examiner les avancées et les difficultés, proposer d'éventuels ajustements.

Cette démarche a déjà été initiée au cours d'une journée de réflexion le 15 mars 2000. Environ 200 personnes ont participé à cette journée. Habitants, chefs d'entreprises, commerçants, élus, chambres consulaires, services de l'Etat, de la Ville, du Conseil Général, du Conseil Régional ont pu échanger sur les grandes orientations du GPV de Fort-de-France. Ce travail a permis d'enrichir le contenu du projet et d'en affiner la rédaction.

L'ensemble de ces démarches de consultations ne trouveront réellement leur sens que dans la capacité des maîtres d'ouvrages à entendre et à prendre en compte les demandes exprimées. Quand cette prise en compte est impossible ou en contradiction avec les objectifs du projet il faut que ce maître d'ouvrage puisse s'en expliquer.

Dans l'ensemble de ces démarches, il ne s'agit donc pas de « consulter » pour afficher que l'on consulte, mais de se donner effectivement des moyens d'entendre les préoccupations des habitants et de leur faire comprendre celles des maîtres d'ouvrages.

A la frontière entre parole de l'habitant et parole vers l'habitant, entre consultation et communication, il convient également de réfléchir à un lieu de référence permanent pour le projet de la ville basse. Il s'agirait d'un lieu où l'habitant ou l'utilisateur pourrait visualiser et se faire expliquer le projet et ses évolutions, mais où il pourrait également faire remonter un certain nombre d'informations de tout ordre sur le fonctionnement de ce territoire.

3 La communication : promouvoir le projet et le territoire.

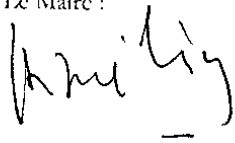
La communication du GPV n'est pas simplement la communication du projet, c'est la promotion du territoire en tant que tel. Il ne s'agit donc pas seulement de faire savoir que la ville basse est en phase de transformation, il s'agit également de mettre en valeur les atouts de ce territoire, qu'ils soient ou non le produit de cette transformation. L'objectif est donc de mettre à profit « l'effet GPV » pour conduire une politique systématique de large promotion de ce territoire.

Cette politique doit prendre corps dans un plan de communication fixant des orientations pour au moins les trois premières années. Ce plan sera décliné – et le cas échéant ajusté – annuellement. Les principes de ce plan peuvent être ébauchés dans une première approche du rapport entre les publics du projet, les objectifs de la communication pour chacun de ces publics et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs. Ces principes de communication figurent en annexe 2 à la présente convention.

Au delà de la qualité de la communication, c'est la perception de l'avancée du projet en lui-même qui constituera le meilleur levier de mise en confiance des différents acteurs. Plus que la communication, ce sont donc les signes du travail, aussi modestes soient-ils dans un premier temps (propreté de la ville, visibilité des policiers...) qui donneront du sens au projet et feront naître l'adhésion des publics.

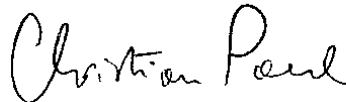
Fort de France, le 21 décembre 2000

Le Maire :



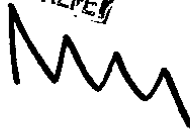
Aimé CESAIRE

Le Secrétaire d'Etat à l'Outre Mer :



Christian PAUL

LE PRÉFET



Michel CADOT

ANNEXE 1 : LES MODALITES DE CHOIX DES ACTIONS A FINANCER

La contractualisation portant essentiellement sur des objectifs - et non sur des opérations prédéterminées, les partenaires du GPV ont à charge de construire un «filtre » partagé permettant de passer de ces objectifs au choix des actions précises permettant de les atteindre. Cette réflexion pourra notamment s’inspirer des trois critères suivants :

- ❶ Participation des habitants et usagers (Nature de l’association, prise en compte des avis...)
- ❷ Réponse aux critères par thèmes d’intervention (Cf. tableau ci-dessous)
- ❸ Cohérence de l’action proposée par rapport aux autres actions, aux autres financements et aux documents de planification.

Orientations Thèmes D'intervention	Favoriser le renouvellement du PAYSAGE urbain et naturel	Accompagner et soutenir les activités ECONOMIQUES et touristiques	Favoriser la VIE SOCIALE CONVIVIALE et de QUALITE
Espaces publics	<input type="checkbox"/> Mise en valeur	<input type="checkbox"/> Image	<input type="checkbox"/> Vecteur de lien social <input type="checkbox"/> Insertion sociale
Sécurité	<input type="checkbox"/> Conception des espaces publics	<input type="checkbox"/> Image → Attractivité <input type="checkbox"/> Maintien activité économique	<input type="checkbox"/> Développer sentiment sécurité <input type="checkbox"/> Qualité de vie
Marchés – Commerces	<input type="checkbox"/> Conception, Adaptation Espace public	<input type="checkbox"/> Maintien activité commerciale <input type="checkbox"/> Attractivité	<input type="checkbox"/> Vecteur lien social <input type="checkbox"/> Animation
Accessibilité	<input type="checkbox"/> Requalification espace publics	<input type="checkbox"/> Attractivité	<input type="checkbox"/> Qualité de vie
Déplacement	<input type="checkbox"/> Requalification espaces publics (voies TCSP, trottoirs.....)	<input type="checkbox"/> Faciliter la mobilité (piétons)	<input type="checkbox"/> Sécurité usagers
Stationnement	<input type="checkbox"/> Qualité espaces publics	<input type="checkbox"/> Gestion conflits d'utilisation (habitant/ clients/ travailleurs)	<input type="checkbox"/> Sécuriser le stationnement
Logement	<input type="checkbox"/> Mise en valeur : Réhabilitation <input type="checkbox"/> Création : nouvelle offre		<input type="checkbox"/> Ramener des habitants <input type="checkbox"/> Diversification offre logement
Patrimoine	<input type="checkbox"/> Valorisation	<input type="checkbox"/> Image <input type="checkbox"/> Attractivité	
Equipements publics (sportifs, association)	<input type="checkbox"/> Renouvellement bâti	<input type="checkbox"/> Attractivité	<input type="checkbox"/> Vecteur lien social <input type="checkbox"/> Solidarité <input type="checkbox"/> Insertion sociale <input type="checkbox"/> Communication/ Association des usagers
Foncier	<input type="checkbox"/> Renouvellement tissu urbain		
Réduction des nuisances (bruit, assainissement, risques eaux, déchets)		<input type="checkbox"/> Image, perception	<input type="checkbox"/> Qualité de vie
Loisirs, culture		<input type="checkbox"/> Attractivité	<input type="checkbox"/> Qualité de vie <input type="checkbox"/> Vecteur lien social <input type="checkbox"/> Animation
Services publics		<input type="checkbox"/> Attractivité	<input type="checkbox"/> Solidarité <input type="checkbox"/> Attractivité <input type="checkbox"/> Lien social <input type="checkbox"/> Insertion sociale
Solidarité		<input type="checkbox"/> Image	<input type="checkbox"/> Lien social (facteur) <input type="checkbox"/> Insertion sociale

Objectifs et moyens de communication applicables à chacun des publics du projet.

❑ Partenaires financiers et techniques

Ces partenaires, directement impliqués dans la réalisation du projet sont le premier public du GPV. Autant dire que leur accès à l'information doit être privilégié. Il convient qu'ils aient de façon permanente une vision globale du projet, dépassant la connaissance particulière des opérations qu'ils réalisent ou financent.

Principaux objectifs de la communication :

- Favoriser le partage de l'information entre partenaires
- Favoriser la qualité du partenariat au travers de ce partage
- Maintenir la mobilisation des partenaires dans la durée
- Réduire les facteurs humains et institutionnels de blocage par un bon niveau d'appréhension et d'appropriation des enjeux et des opérations par chacun.

Approche des moyens et outils :

L'essentiel de la communication entre les principaux acteurs du GPV se joue dans le pilotage du dispositif. Les instances de pilotage et de concertation et les diverses réunions techniques constituent donc par essence les principaux lieux et moments de communication.

Au delà, il serait intéressant de réfléchir à la création de deux types d'outils :

➤ *Une fiche de pré-communication*

L'objectif est extrêmement simple : éviter que les principaux partenaires du GPV découvrent une information concernant le projet par voie de presse (visite de chantier, inauguration, signature d'une convention, consultation publique...).

L'outil serait un document permettant à l'initiateur de cette communication grand public d'en informer préalablement les partenaires.

➤ *Un rapport synthétique annuel*

A partir des rapports d'activité et autres programmations présentés devant les instances de pilotage, un digest de ces documents, plus « attractif » et avec un tirage plus important, permettrait de diffuser la connaissance du projet et de son évolution dans les services des partenaires, au delà des personnes qui siègent aux comités.

❑ Professionnels

Le public des personnes ayant une activité dans la ville basse est essentiel à plus d'un titre.

Tout d'abord, comme signalé dans le diagnostic, ce public demeure important au niveau quantitatif (plus de 800 commerces, plus de 50 avocats, plus de 50 médecins...).

Par ailleurs, c'est un public auquel il convient d'apporter une attention particulière parce que c'est le plus exigeant, et actuellement le plus critique, vis à vis de l'état du centre-ville.

Enfin, c'est un public d'autant plus important qu'il participe très largement à la construction de l'image du territoire.

Principaux objectifs de la communication :

- Faire savoir que le GPV existe - et qu'il manifeste la volonté de redynamiser le centre-ville
- Faire connaître le contenu et l'évolution du projet
- Redonner confiance dans le devenir de ce territoire
- Réduire les risques de résistance à certaines opérations en clarifiant leurs objectifs, leur contenu, leur déroulement et les impacts prévisibles.

Approche des moyens et outils :

L'instauration d'un lien étroit avec les professionnels constitue un travail quotidien de contact. Ce lien relève également assez largement d'une démarche de systématisation de la consultation qui sera décrite ultérieurement. Mais cette consultation ne permettra pas d'échanger systématiquement avec l'ensemble des professionnels. Aussi convient-il d'avoir, au delà de ces démarches, une communication de qualité.

➤ *Utiliser le support municipal disponible*

La Ville publie un bulletin économique trimestriel. Tiré à 7000 exemplaires, il est très largement distribué auprès des professionnels de la ville basse. Il serait très certainement profitable d'y réserver régulièrement une rubrique consacrée au GPV. En effet, si ce public est consulté ponctuellement, sans avoir conscience que le « chantier du centre-ville » avance et sans en connaître les difficultés, le risque de découragement et de démobilitation est important.

➤ *Mener une communication de proximité*

Le problème des consultations ponctuelles est le « retour d'information ». Il est fréquent que suite à une consultation, la collectivité ou l'opérateur omettent de prolonger ce travail par de la communication. Dès lors, les professionnels ont le sentiment que leurs attentes n'ont pas été prises en compte. Une communication de proximité (à l'échelle d'une rue ou d'un îlot concernés par une opération) doit donc être systématiquement conduite pour rendre visible à la fois la prise en compte des demandes des professionnels et l'échéancier de l'opération.

De même, les petits chantiers ou les manifestations ponctuelles, susceptibles de créer une gêne pour ces professionnels doivent être annoncés.

□ Habitants

Si la dimension économique du Centre-ville a largement pris le pas sur la fonction habitat, il n'en reste pas moins que l'idée de redonner sa place à l'habitant dans la ville basse est un enjeu important.

La communication en direction de l'habitant existant ou potentiel est donc primordiale.

Par ailleurs, l'habitant n'est pas que destinataire du message. Si la vie en centre ville est parfois un non choix, à l'opposé de nombreuses personnes continuent à y résider par « amour ». La parole doit être donnée à ces amoureux du centre-ville, qui peuvent parfois être des hérauts du repeuplement.

Principaux objectifs de la communication :

- Faire savoir que le GPV existe - et qu'il manifeste la volonté de redynamiser et de repeupler le centre-ville
- Expliciter le rapport entre GPV et OPAH
- Faire connaître le contenu et l'évolution du projet
- Redonner confiance dans le devenir de ce territoire afin de « fixer » les habitants et d'en attirer de nouveaux
- Faire savoir qu'il y a des habitants dans la ville basse, et leur donner la parole

Approche des moyens et outils :

La communication en direction des habitants et des propriétaires de logements doit être largement pensée et conduite en lien avec l'OPAH.

L'impératif de proximité présenté au sujet de la communication avec les professionnels est intégralement applicable aux habitants.

S'agissant des supports envisageables, ils doivent tendre vers une communication grand public.

➤ *Les grands médias*

Toute manifestation de vie sociale dans la ville basse doit faire l'objet d'une communication « grands médias ». Qu'il s'agisse de la remise de clés d'une résidence, d'un tournoi sportif sur la Savane, d'une manifestation culturelle ou d'une foire, les occasions de voir et d'entendre une certaine qualité de vie dans la ville basse doivent être exploitées.

➤ *Une publication spécifique GPV*

Au même titre que les partenaires du projet seraient destinataires d'un rapport synthétique annuel, le premier trimestre de chaque année doit être mis à profit pour publier une plaquette extrêmement conviviale et accessible sur l'état d'avancement du projet et les perspectives annuelles. Ce document serait diffusé en priorité aux professionnels et habitants de la ville basse.

□ Usagers

Par usager, on entend utilisateur du territoire. La catégorie des usagers est donc la plus vaste : toute personne vivant en Martinique est à un moment ou l'autre usager du centre-ville, pour ses fonctions administratives, commerciales, culturelles... Les touristes entrent également dans cette catégorie.

La communication vis à vis de l'utilisateur visera donc à requalifier l'image du Centre-ville, à le repositionner comme un lieu fréquentable et même comme un territoire que l'on gagne à fréquenter.

Principaux objectifs de la communication :

- Faire savoir que le GPV existe - et qu'il manifeste la volonté de refaire de la ville basse un lieu attractif
- Faire connaître le contenu et l'évolution du projet
- Montrer en quoi le projet modifie le fonctionnement de la ville basse (accessibilité, stationnement, sécurité...)
- Montrer en quoi l'importance du projet dépasse le seul cadre de Fort-de-France
- Requalifier l'image globale de la ville au travers de l'image de son Centre-ville

Approche des moyens et outils :

La communication à envisager est essentiellement une communication « grands médias ». Elle peut également emprunter le canal du bulletin municipal.

S'agissant des occasions de communication, ce sont essentiellement les opérations qui répondent aux attentes du grand public qui doivent être utilisées. Une attention particulière doit notamment être apportée à la communication concernant l'ensemble des opérations susceptibles de répondre aux problèmes de sécurité, d'accès, de circulation, de transport public, de stationnement...

A ce stade deux outils doivent être évoqués qui concernent notamment la communication avec le grand public.

➤ Une cellule de « communication de crise »

Si l'ensemble des moyens évoqués jusqu'à présent concernent une communication volontaire à des moments choisis, la communication en situation difficile doit aussi être envisagée. Les principaux acteurs du projet ne doivent pas seulement être capables de concevoir et de diffuser des informations sur le projet, ils doivent également être organisés pour réagir rapidement à des événements susceptibles d'affecter les objectifs poursuivis.

Par exemple, tout le travail de « rétablissement d'image » du Centre-ville peut être « sapé » par une courte série de violences en bande ou de vols à main armée.

Il serait donc intéressant de réfléchir à la constitution d'une cellule restreinte de communication de crise, capable de se réunir et de construire un discours commun, une

réponse adaptée, dans des délais extrêmement courts, toutes les fois où un événement menace l'image du Centre-ville.

➤ *L'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication*

Le développement des NTIC est une orientation importante du développement de la ville. La communication du Grand projet de ville doit donc donner l'exemple en la matière.

L'internet sera utilisé, notamment pour promouvoir le projet et en présenter les évolutions. Cet outil, s'il peut concerner le grand public, visera en priorité les investisseurs potentiels.

La communication en direction de ces investisseurs potentiels n'a pas été spécifiquement développée ici. S'agissant d'investissements importants sur des projets structurants, une telle communication relève d'une démarche spécifique, opération par opération.

D'autre part au sein de chacun des publics décrits se trouvent potentiellement des investisseurs.